Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Initiative Ventoux : des avocats vous conseillent sur vos problématiques d'entreprise



Initiative Ventoux, réseau d'aide à la création, la reprise et au développement d'entreprise, propose chaque mois des rendez-vous d'experts. Les entreprises adhérentes bénéficient alors de conseils gratuits de la part d'avocats sur des thématiques qui les concernent.

« Nous avons noué un partenariat très ancien avec l'Ordre des avocats du barreau de Carpentras. Environ 6 avocats du barreau alternent les rendez-vous afin d'équilibrer les interventions. Les entrevues sont individuelles et durent entre 30 à 45 minutes, explique Sandrine Chabanis, directrice de la plateforme Initiative Ventoux. Nous privilégions le présentiel qui est globalement plébiscité par nos

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

adhérents. Ces derniers préfèrent s'entretenir physiquement avec les avocats et pouvoir échanger librement sur leur situation et les problématiques qu'ils rencontrent. » Un entretien en visio-conférence peut toutefois être réalisé en fonction des disponibilités et des préférences de chacun.

« Nous sommes quelques fois confrontés à des questions très spécifiques sur le droit à l'immobilier ou même le droit à l'image. Les avocats ne sont pas tous spécialisés dans ces disciplines, ils sont donc prévenus en amont des thématiques afin de pouvoir préparer l'entretien et fournir le meilleur accompagnement », précise la directrice du bureau situé à Carpentras. Environ 5 entreprises bénéficient chaque mois d'une expertise sur leur situation respective. Des professionnels de la communication, la santé, la prévoyance et l'assurance interviennent également dans le cadre de ce dispositif d'accompagnement.

Une offre dédiée aux adhérents du réseau

Afin de bénéficier de ce dispositif, il est nécessaire d'être intégré au sein du réseau Initiative Ventoux et de justifier d'une adhésion. « Nous avons déjà proposé ce service à des entreprises non adhérentes mais il s'agissait d'entreprises que nous suivions dans le cadre d'une création ou reprise d'activité. » L'adhésion s'élève à 100€ par an et donne lieu à une déduction fiscale de 60%. Plus qu'un aspect financier, la plateforme en appelle à l'esprit collaboratif, de partage et d'échange au sein du réseau. Par ailleurs, l'adhésion permet de bénéficier d'autres dispositifs.

Le 'Club d'entrepreneurs' fort de 200 chefs d'entreprise

Une gamme de solutions est proposée afin de conseiller au mieux les entrepreneurs et valoriser les actions communes. Les 'matinales' consistent en un petit-déjeuner autour d'un focus thématique (actualité fiscale, moyen de paiement, affacturage, stress du dirigeant, aides pour les entreprises, innovation, prévoyance, recrutement, outils de gestion.) Les 'ateliers' d'une demi-journée permettent de se former de manière pratique sur une thématique professionnelle. Également proposées, les soirées apéritives-dinatoires conviviales, pour 'réseauter ', élargir son cercle de connaissances et être présenté à d'autres professionnels et institutionnels.

32 impasse de l'hôpital, 84200 Carpentras, 04 90 67 35 46.

Covid-19 : une aide de 500 € aux TPE qui ont

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

engagé des dépenses de numérisation lors du second confinement



Dans le cadre du plan de soutien à la numérisation des commerçants, artisans, professionnels de l'hôtellerie, de la restauration et professionnels libéraux, l'Etat, en collaboration avec l'Agence de services et de paiement (ASP) et France Num, met en place un chèque numérique de 500 € pour accompagner les entreprises, fermées administrativement lors du second confinement, à couvrir leurs coûts de numérisation.

Le chèque France Num de 500 € est proposé aux entreprises de moins de 11 salariés ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public à partir du 30 octobre 2020, ainsi qu'aux hôtels et hébergements similaires employant moins de 11 salariés. Pour bénéficier de cette aide, les entreprises éligibles devront justifier d'avoir engagé des dépenses de numérisation à hauteur de 450 euros minimum, et ce entre le 30 octobre 2020 et le 31 mars 2021. La justification de cet engagement devra être appuyée par une ou plusieurs factures.

Les entreprises éligibles peuvent déposer leur dossier à l'adresse suivante :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

www.francenum.gouv.fr

Région : le dispositif d'aide de 500€ pour le loyer des TPE de novembre est désormais accessible



Comme nous l'avions annoncé en novembre dernier, la Région Sud vient de rendre accessible son dispositif d'aide exceptionnelle pour les loyers de novembre.

Cette mesure est destinée à venir en aide aux entreprises, artisans et commerçants les plus touchés par

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

la crise sanitaire et le deuxième confinement. Dans ce cadre, la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur a donc mis en place une aide exceptionnelle, d'un montant de 3M€, pour le loyer du seul mois de novembre 2020.

Pour rappel, cette aide forfaitaire de 500 € pourra être obtenue pour les artisans, commerçants, et entreprises de l'Economie sociale et solidaire (ESS) répondant aux critères suivants :

- un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 400 000 € HT,
- 5 salariés maximum employés,
- une interdiction d'accueillir du public au mois de novembre 2020 selon les dispositions du décret du 29 octobre 2020 (commerces, lieux de vente et de prestation, établissements recevant du public (ERP), restaurants et débits de boissons),
- la détention d'un bail locatif auprès d'un bailleur privé

Depuis cette semaine, l'accès à cette aide, qui doit faire l'objet d'une demande dématérialisée, est maintenant disponible sur la plateforme de gestion des aides individuelles de la Région. La date limite de dépôt est fixée le 31 janvier 2021.